

# Commune de VEZ

(60117)

PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Par arrêté en date du 2 décembre 2021, le maire de Vez a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).**

**Madame Frédérique FAGES, ingénieur environnement, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal d'Amiens.**

L'enquête se déroulera en mairie de Vez **du 27 décembre 2021 au samedi 29 janvier 2022**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, les lundi, jeudi de 17h à 19 h et le samedi de 10h à 12 h00.

**Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Vez ,**

**le jeudi 30 décembre 2021 de 16h30 à 18h30,**

**Le samedi 15 janvier 2022 de 10h à 12h,**

**Et le samedi 29 janvier 2022 de 10h à 12h,**

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers seront consultables en mairie de Vez, sur support papier et sur un poste informatique et sur le site de la communauté de communes du pays de Valois : [www.cc-paysdevalois.fr/votre-communaute-de-communes/le-territoire/vez/](http://www.cc-paysdevalois.fr/votre-communaute-de-communes/le-territoire/vez/)

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai de l'enquête par voie postale en mairie de Vez, 21 bis rue de la Croix Rebours 60117 Vez, ou par voie électronique : [vez.enquete.plu@orange.fr](mailto:vez.enquete.plu@orange.fr) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera auxdits registres.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Vez aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an, et seront publiés sur le site :

[www.cc-paysdevalois.fr/votre-communaute-de-communes/le-territoire/vez/](http://www.cc-paysdevalois.fr/votre-communaute-de-communes/le-territoire/vez/)

Le projet du PLU éventuellement modifié sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le maire, Thierry Michalowski

